

L'IMMENSE FERME



L'immense ferme

Un projet participatif innovant de réinsertion psycho-sociale
par le logement
et,
entre autres, par la permaculture et la zoothérapie,
à destination des immenses*

lancé
par
Yves Vosté
et
basé sur son vécu
de 12 années sans chez-soi (dont 6 à la rue)

Un projet
en recherche de
soutiens, collaborations, partenariats, sponsorings
et
subsides

Un projet appuyé par le *Syndicat des immenses***

Contact : immenseferme.info@gmail.com et syndicatdesimmenses@gmail.com

* « immense » est l'acronyme de *Individu dans une Merde Matérielle Énorme mais Non Sans Exigences*.
C'est la nouvelle dénomination, ni stigmatisante ni réductrice, des personnes autrefois appelées « SDF »,
« sans-abri », « sans-papiers », « précaires » ou « habitants de la rue ».

** Voir www.syndicatdesimmenses.be.

L'immense ferme est un projet que je mûris depuis longtemps. S'y retrouve tout ce dont j'ai cruellement manqué lors de ma vie dans la rue. C'est pour cela que je suis sûr que le projet répondra aux attentes et besoins d'un grand nombre de personnes sans chez-soi.

L'immense ferme est, en fait, une sorte de « woofing », à vocation sociale.

Yves Vosté

Remarque liminaire

Le projet ici décrit est d'abord un rêve très ambitieux, soutenu par une vision et des valeurs, et basé sur l'expérience, mais, bien entendu, ce rêve ne pourra se réaliser d'emblée dans son intégralité.

Le cœur du projet, auquel on ne peut toucher sans le dénaturer, est un bâtiment comprenant 1) des pièces permettant aux occupants d'y vivre dignement, 2) un bureau et un espace de réunion, et 3) un terrain annexe au bâtiment et de minimum 200 m² pour la permaculture. Une superficie plus importante est nécessaire pour la zoothérapie.

1. Public cible

Le public visé par le projet de *L'immense ferme* est constitué des personnes dépourvues d'un chez-soi, quelle qu'en soit la raison, et désireuses de se reconstruire dans un cadre de vie valorisant et respectueux, et, chacun à son rythme, de renouer avec soi-même et travailler à sa réinsertion.

L'immense ferme inclut une dimension communautaire auquel il faut adhérer, mais le respect des problématiques et du parcours de chacun est au cœur du projet et ne peut jamais être sacrifié pendant le séjour du résident.

Les personnes à mobilité réduite ne sont pas exclues, ni celles sortant de prison. En revanche, les personnes dépendantes (alcool, drogues, médicaments) ne sont pas admises.

Résider à *L'immense ferme* n'empêche bien sûr pas du tout de suivre d'éventuels stages ou formations en extérieur.

L'estime de soi, l'humanisme, le social et le respect sont les quatre piliers du projet.

Au fronton de *L'immense ferme* sera écrit :

***Viens, entre chez toi, et, quand tu partiras pour poursuivre ta route,
tu auras tout en main pour mener une vie décente,
en accord avec tes convictions.***

2. Description de *L'immense ferme*

L'immense ferme est un endroit paisible, avec transport en commun à proximité, qui comprendrait un ou plusieurs bâtiments et

- un espace réservé aux logements, au moins 10 chambres individuelles ;
10 est sans doute, au départ du projet, le nombre minimum de logements qui doivent être disponibles dans la ferme, afin d'initier une dynamique communautaire et d'éprouver le fonctionnement des dispositifs mis

en place petit à petit. Une fois la vie communautaire et le fonctionnement bien rodés, le nombre de personnes hébergées pourra bien sûr augmenter.

- des salles de bains, minimum deux (pour les femmes et pour les hommes) ;
- une grande cuisine ;
- une grande salle, où les résidents mangent et peuvent se réunir pour, entre autres, suivre des formations ;
- un espace paisible et récréatif, avec bibliothèque, fauteuils, ordinateurs, tables et chaises, pour lire, écrire, faire des jeux de société ;
- un espace dédié à la télévision ;
- un ou des bureaux pour les entretiens individuels et le secrétariat ;
- un espace pour l'infirmier, avec armoires métalliques fermées à clé ;
- un terrain pour mener des activités agricoles ;
- un terrain réservé aux animaux (lapins, cochons, poules, moutons, chevaux...) ;
- un espace réservé à l'entreposage 1) des effets personnels des résidents qui encombreraient leur logement et 2) des effets personnels des résidents temporairement expulsés ;
- un espace réservé aux interventions du vétérinaire ;
- un espace réservé au stockage du matériel et des outils nécessaires pour les travaux et le bon fonctionnement de la ferme ;
- un point de vente des éventuels produits de *L'immense ferme*.

3. Fonctionnement de *L'immense ferme*

3.1. Logement

À son arrivée à la ferme, la personne devra signer pour accord un règlement d'ordre intérieur, détaillant les droits et obligations de chacun et le détail des sanctions éventuelles. Au début, la personne va surtout se poser, prendre ses marques et faire connaissance avec le staff et les autres résidents.

La durée de la résidence est fixée à 4 mois, renouvelable un nombre indéterminé de fois. Idéalement, le départ du résident a lieu lorsque, de commun accord, *L'immense ferme* a apporté tout ce qu'elle pouvait au résident dans son trajet de vie.

3.2. Suivi psycho-social

3.2.1. Un assistant social est en charge du suivi psycho-social et administratif de chacun des résidents, ou, le cas échéant, en contact avec son assistant social de référence. L'assistant social est aussi la personne qui, tenu par le secret professionnel, peut entendre les doléances, frustrations et aspirations du résident, liés ou non à son séjour à *L'immense ferme*, et qui peut conseiller, orienter, voire médier.

3.2.2. Grâce à un partenariat, une permanence « psychologique » hebdomadaire est assurée.

3.3. Suivi médical

Grâce à un (des) partenariat(s), une permanence « infirmerie » hebdomadaire est assurée et des référencement(s) vers un médecin – en urgence ou sur rendez-vous – sont possibles. L'infirmière travaille en bonne intelligence avec l'assistant social.

3.4. Réunion hebdomadaire obligatoire pour tous les résidents

Pour le bon fonctionnement de *L'immense ferme*, la participation à une réunion hebdomadaire est obligatoire, coordonnée par un éducateur. C'est l'occasion d'entendre les désirs ou frustrations de chacun, de remettre les points sur les « i » si nécessaire ou de lancer une nouvelle activité, de faire des propositions ou revoir la répartition des tâches.

Au besoin, une réunion extraordinaire peut être convoquée en urgence.

3.5. Réunion générale mensuelle obligatoire

Pour le bon fonctionnement de *L'immense ferme*, la participation à une réunion mensuelle, rassemblant les résidents et les membres de l'équipe encadrante, est obligatoire.

3.6. Activités

Certaines activités sont obligatoires et équitablement réparties : nettoyage, cuisine et implication dans la permaculture ou la zoothérapie.

D'autres activités sont accessibles, sur base volontaire (activités physiques, ateliers artistiques, groupes de parole, excursions, etc.).

4. L'équipe opérationnelle

4.1. L'équipe salariée

Quatre équivalents temps-plein (ETP) semble le minimum pour débiter *L'immense ferme* :

- un.e coordinateur.trice aux multiples tâches et responsabilités (gardien de l'esprit de *L'immense ferme*, gestion des horaires et de l'équipe, tâches administratives)
- un.e assistant.e social.e et
- deux éducateur.trice.s.

Le cas échéant, des partenaires solidaires du projet pourraient aider à son lancement en y détachant à temps partiel des travailleurs de chez eux.

4.2. Les indispensables renforts

Dès le départ, le soutien de forces extérieures s'imposera. Il peut émaner de bénévoles, de stagiaires, voire de travailleurs d'intérêt général.

5. Partenaires

Comme sous-entendu plus haut (voir 3.), *L'immense ferme* passe par la finalisation de partenariats divers. Les différents services rendus accessibles aux résidents doivent être « professionnels », au sens où l'on ne peut se permettre d'improviser, de bricoler et de se déclarer expert quand on ne l'est pas. Au contraire : les immenses méritent le meilleur parce qu'ils en ont, plus que d'autres, besoin.

On pense en premier lieu aux liens avec le CPAS de la commune, avec une maison médicale ou un hôpital non loin, avec un.e psychologue, avec des experts en permaculture et zoothérapie.

S'inscrire dans le réseau associatif local peut donner lieu à de riches collaborations ponctuelles.

6. Statut juridique de *L'immense ferme* : une ASBL